

Conseil documentaire de l'université de Poitiers

Composition du Conseil du Service Commun de la Documentation à compter du 10 juillet 2025

La Présidente l'Université

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 714-1 ainsi que les articles D. 714-32 et D. 714-35 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, tels qu'adoptés par la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 et actualisés par la délibération n° CA-10-07-2023-04 du 10 juillet 2023, et notamment leurs articles 114 et 116 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers, tel qu'adopté par la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 et modifié par la délibération n°CA-14-06-2024-04 du 14 juin 2024, notamment son article 31-21 ;
- Vu les statuts du Service Commun de Documentation (SCD), tels qu'adoptés par la délibération n°CA-07-02-2025-03 en date du 7 février 2025, notamment leurs articles 9 et 10 ;
- Vu la délibération n°CA-02-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 2 décembre 2024, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°CA-02-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 11 décembre 2024 portant élection de Monsieur Damien SALLES aux fonctions de Vice-président en charge de la documentation ;
- Vu la délibération n°CA-02-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 11 décembre 2024 portant élection de Monsieur Damien SALLES aux fonctions de Vice-président en charge de la documentation ;
- Vu la délibération n°CA-14-03-2025-08 du Conseil d'Administration en date du 14 mars 2025 portant désignation des représentant(e)s des enseignants-chercheurs et représentant(e)s des usagers au Conseil documentaire ;
- Vu l'arrêté n°2025-06-27 en date du 27 juin 2025, portant proclamation des résultats dans le cadre de l'opération électorale du 24 au 26 juin 2025 de l'université de Poitiers dans le collège BIATSS A du Conseil documentaire ;
- Vu la carence des candidatures aux collèges BIATSS B et C lors de l'opération électorale du 24 au 26 juin 2025 de l'université de Poitiers ;
- Vu l'arrêté de nomination en date du 10 juillet 2025 portant désignation des personnalités extérieures au sein du Conseil documentaire ;

Arrête

Article 1. Composition nominative du Conseil documentaire

Le Conseil documentaire est composé des membres suivants :

- 1° Madame Virginie LAVAL, Présidente de l'université de Poitiers, qui en assume la présidence ;
- 2° Monsieur Damien SALLES, Vice-Président en charge de la documentation ;
- 3° Représentant(e)s du collège des enseignants-chercheurs :
 - a. Monsieur Philippe LAGRANGE ;
 - b. Madame Sandrine GIL ;
 - c. Madame Sylvie ALAYRANGUES ;
 - d. Madame Delphine BON ;
- 4° Représentant(e)s du collège des usage(ère)s :
 - a. Monsieur Mattéo FRANCOIS ;
 - b. Monsieur Victor FRANCISCO ;
- 5° Représentant(e)s du collège BIATSS A :
 - a. Madame Léa MAUBON (Titulaire) ;
 - b. Monsieur Rémy LERIGNIER (Suppléant) ;
- 6° Représentant(e)s du collège BIATSS B
 - a. Vacant (Titulaire) ;
 - b. Vacant (Suppléant) ;
- 7° Représentant(e)s du collège BIATSS C :
 - a. Vacant (Titulaire) ;
 - b. Vacant (Suppléant) ;
- 8° Personnalités extérieures désignées à titre personnel en raison de l'intérêt qu'elles portent aux activités documentaires :
 - a. Monsieur Jean-Louis GLENISSON ;
 - b. Monsieur Yann MARCHAND.

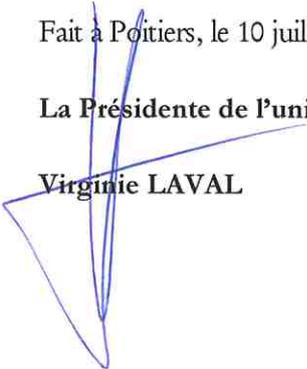
Article 2. Publicité et exécution

Le Directeur général des services, ainsi que la Directrice du Service Commun de la Documentation, sont responsables, en ce qui les concerne, de l'exécution et de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 10 juillet 2025

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL



Entrée en vigueur au jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers en date du 10 juillet 2025